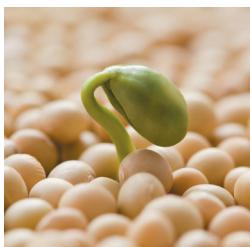


Prowl® 400

Les bénéfices de Prowl 400 en pré-levée sur soja

- **Un mode d'action différent** de celui des autres herbicides utilisés sur soja
- **Un spectre d'efficacité complémentaire** de celui des produits de post-levée
- **Une bonne persistance d'action** pour mieux contrôler les levées échelonnées
- **Un herbicide multicultures**

Pourquoi désherber en pré-levée en culture de soja ?



Prowl 400 est un herbicide de post-semis pré-levée.

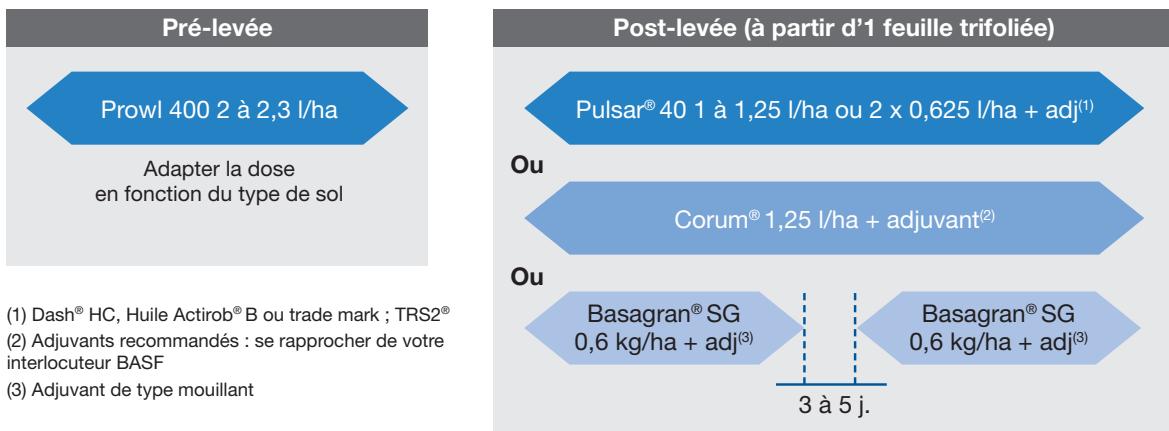
En cas de forte pression adventices, il est recommandé de construire un programme incluant une pré-levée et une post-levée.

La pré-levée permet :

- D'éliminer la concurrence des adventices dès le départ de la culture
- De faciliter la gestion de la post-levée :
 - Diminution de la pression adventices en post
 - Levée moins échelonnée des adventices encore présentes

Préconisations

Adapter le programme de post-levée à la flore de la parcelle



Les bonnes conditions d'application pour réussir son désherbage :

- Appliquer Prowl 400 avant la levée des adventices
- Appliquer Prowl 400 rapidement après le semis pour une bonne sélectivité
- Appliquer Prowl 400 sur un sol humide. Une pluie d'au moins 10 mm dans les 10 jours permet d'optimiser l'efficacité du produit.

Prowl 400 - Champ d'activité à 3 l/ha en cultures de printemps (pois, maïs, tournesol)

Rappel : Prowl 400 est autorisé sur soja à la dose de 2,3 l/ha

Dicotylédones		Pourpier		TS
Amarante blanche	S	Renoncule des champs	S	
Amarante blite, livide	S	Renoncule des marais	S	
Amarante réflechie	S	Renouée des oiseaux	S	
Arabette de Thalius	S	Renouée persicaire	MS	
Arroche étalée	MS	Renouée liseron	MS	
Capselle b. à pasteur	S	Renouée à f. de patience	S	
Céraiste aggloméré	S	Réséda	S	
Chénopode blanc	S	Spergule des champs	S	
Chénopode hybride	TS	Tabouret des champs	TS	
Coquelicot	TS	Véronique de Perse	S	
Fumeterre officinale	MS	Véronique agreste	S	
Galéopsis	S	Véronique feuille de lierre	S	
Jonc des crapauds	S			
Laïteron maraîcher	S			
Laïteron rude	S			
Laïteron des champs (issu de graines)	S			
Lamier amplexicaule	S			
Lamier pourpre	S			
Linaire bâtarde	MS			
Matricaire camomille	MS			
Matricaire inodore	MS			
Mouron des champs	TS			
Mouron des oiseaux	S			
Morelle noire	S			
Myosotis des champs	S			
Pensée des champs	S			

Graminées	
Agrostis jouet du vent	S
Digitaria sanguinea	MS
Panic faux millet	MS
Panic pied de coq	MS
Pâturin annuel	S
Pâturin commun	S
Sétaire glauque	S
Sétaire verte	S
Sétaire verticillée	S

Très sensible (TS) > 95%
Sensible (S) 85-95%
Moyennement sensible (MS) 70-84%

Fiche d'identité

Marque déposée BASF	Prowl® 400
AMM	n°8900681
Composition	400 g/l pendiméthaline
Formulation	SC (suspension concentrée)
Usage et doses autorisés	Soja : 2,3 l/ha Autres usages, doses et conditions d'emploi : voir étiquette
Nb. max d'applications	1 / an - fractionnement possible
ZNT aquatique / ZNT zone non cultivée adjacente	20 mètres / 5 mètres
DAR	120 jours pour soja Autres cultures : voir étiquette
DRE	6 heures

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Basagran® SG : AMM n°9500628 - 87% bentazone ; **Corum® :** AMM : n°2120120 - 480 g/l bentazone + 22,4 g/l imazamox ; **Dash® HC :** AMM n°9400478 - 45 g/l acide oléique + 205 g/l esters de phosphate d'alcools gras polyoxyalkylés + 345 g/l esters méthyliques d'acides gras ; **Pulsar® 40 :** AMM n°2090064 - 40 g/l imazamox - Débiteur d'homologations : BASF ® Marques déposées BASF ; **Actirob® B :** Débiteur d'homologation Bayer CropScience ® Marque déposée Bayer CropScience - AMM n° : 9400076 - huile de colza estérifiée 842 g/l ; **TRS2® :** Débiteur d'homologation : S.D.P - Marque déposée SDP - AMM n° : 2120180 - oléate d'éthyl 600 g/l.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Débiteur d'homologation : BASF. ® Marques déposées BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 755SOHE0520R- Mai 2020.

Prowl® 400 : SGH09 - Attention - EUH208 : Contient pendiméthaline, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **Basagran® SG :** SGH05, SGH07 - Danger - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H318 : Provoque de graves lésions des yeux ; **Corum® :** AMM : SGH07, SGH09 - Attention - EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : bentazone (ISO); 2,2-dioxyde de 3-isopropil-2,1,3-benzothiadiazine-4-one - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **Dash® HC :** SGH05, SGH07, SGH08, SGH09 - Danger - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H318 : Provoque de graves lésions des yeux - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **Pulsar® 40 :** SGH09 - Attention - EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut déclencher une réaction allergique - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.